

N° 2025\_

**PROCÈS - VERBAL de la RÉUNION du 23 JANVIER 2025**

**CST /FSSSCT placé auprès du Centre de Gestion**

*Réunion réalisée en présentiel*

**Assistent à la réunion :**

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M Jean-Marie CAMUT M Gilles DE COCKBORNE Mme Claudine KOLUDDZI M Patrice MASSON M Jean-Philippe RESIDORI M Jean-Claude ROBERT	Mme Méline CHAMPAGNE Mme Zidia DE JESUS (CFDT) Mme Corinne DEROUELLE (CGT) M Stéphane FAYS (CGT) Mme Aline LACOMBE (FO) M Christophe MICHELIN (UNSA) Mme Sandra VERTALDI (CGT)

M. Jean-Marie CAMUT est nommé Président, M. Patrice MASSON est désigné **Secrétaire**, et Mme Aline LACOMBE, siège en qualité de **Secrétaire adjointe** du Comité Social Territorial et **Secrétaire** de la Formation Spécialisée.

**Absent(s) :**

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M Richard BRUGGER M Philippe GUNDALL M William HANDEL Mme Raphaële LANTHIEZ M Arnaud RAYMOND	M Anthony COLPIN (CFDT) Mme Joëlle DA COSTA (CFDT) Mme Corinne HANAK (FO)

**Assistent à la séance sans voix délibérative :**

Madame Yamina MEJDOUB présente les dossiers et assure la présentation de la partie FSSSCT.

Le Président du CST/FSSSCT déclare ouverte ce jour à 14 heures 30, au siège du Centre de Gestion, la réunion du CST/FSSSCT.

Départ de Monsieur Masson à 16h10 à l'issu des Dossiers LDG

## **NOTES A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS :**

L'avis du CST doit intervenir avant la prise de décision par la collectivité et avant la mise en application.

**A défaut de saisine préalable** la procédure n'est pas respectée et en cas de recours la décision pourrait être annulée.

Les représentants du CST/FSSSCT ont décidé à l'unanimité que **les dossiers parvenus hors délai** au secrétariat seront inscrits directement à l'ordre du jour du comité suivant.

---

### **1 – Approbation du procès-verbal du CST du 12 décembre 2024**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

*Abstention de Mmes Derouelle et Champagne qui étaient absentes lors de la séance du 12/12/2024.*

### **2– Conditions générales de fonctionnement et d'organisation des services**

#### **2-01 LAINES AUX BOIS – ASA**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

#### **2-02 MESGRIGNY – Annualisation**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

#### **2-03 SAINT GERMAIN – Forfait mobilité durable 2-04 VERRIERES – Astreintes**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

#### **2-04 VERRIERES – CET**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

Les membres précisent que l'ouverture du CET est de droit

#### **2-05 VERRIERES – Astreintes**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

#### **2-06 CDG 10 Mise en concurrence PSC complémentaire**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

#### **2-07 AVANT LES MARCILLY - IHTS**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

### **3 – Régime indemnitaire (RIFSEEP)**

*Pour rappel, la loi n°84-53 prévoit le maintien du régime indemnitaire en totalité pendant les Congés de maternité, de paternité, et d'adoption. Il n'est plus possible de faire une retenue sur le régime indemnitaire d'un agent qui bénéficie de l'un de ces congés.*

***ABSENTEISME ET RIFSEEP** : Lorsque les collectivités veulent suspendre le régime indemnitaire des agents en cas d'absence, les membres du CST préconisent d'appliquer le régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat.*

***REGIME INDEMNITAIRE DES CONTRACTUELS** : la jurisprudence considère que les agents contractuels qui exercent un travail identique ou similaire ne peuvent être exclus du régime indemnitaire uniquement parce qu'ils ne sont pas fonctionnaires. Restreindre le versement du régime indemnitaire aux agents contractuels qui ont une certaine ancienneté n'est pas conforme à la jurisprudence européenne et cette décision serait annulée par le juge.*

CIA et ABSENTEISME : L'absentéisme et le CIA ne peuvent pas être liés ; La Cour Administrative d'Appel de Versailles (requête n° 18VE04033), a jugé que supprimer le CIA d'un agent à cause de ses absences, revient à créer illégalement une nouvelle prime dont ne bénéficient pas les fonctionnaires d'état. Le versement du CIA ne doit pas tenir compte des absences mais uniquement des résultats.

### **3-01 AVANT LES MARCILLY**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 abstentions (CGT)

### **3-02 BEUREY**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 abstentions (CGT)

Les membres rappellent que le Rifseep a pour vocation de valoriser les fonctions faisant référence au principe statutaire de séparation du grade (carrière) et de l'emploi (fonctions).

Par ailleurs, le versement du CIA est annuel et proratisé selon la durée de présence et non selon le temps de travail.

### **3-03 BOUY Luxembourg**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 abstention (CGT)

Les membres rappellent que le Rifseep a pour vocation de valoriser les fonctions faisant ainsi référence au principe statutaire de séparation du grade (carrière) et de l'emploi (fonctions).

### **3-04 FONTVANNES**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 abstention (CGT)

### **3-05 FOSSE CORDUAN (LA)**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 abstention (CGT)

### **3-06 MAILLY LE CAMP**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

*Abstention de Monsieur ROBERT Jean-Claude en sa qualité de de Maire de la Commune*

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 abstention (CGT)

### **3-07 MONTGUEUX**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 abstention (CGT)

### **3-08 MONTMORENCY BEAUFORT**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 abstention (CGT)

Les membres déconseillent d'indiquer des montants minimums au niveau du CIA et alertent sur le fait que les agents intercommunaux ne peuvent percevoir au global un montant de CIA supérieur au plafond légal

### **3-09 RUMILLY LES VAUDES**

**AVIS DEFAVORABLE à l'unanimité** des membres des deux collèges pour les motifs suivants :

- Non-respect de la procédure de saisine du CST.

En effet, la délibération est passée en conseil municipal sans saisine préalable du CST conformément au décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

### **3-10 SIER BEUREY**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 abstention (CGT)

Les membres rappellent cependant que statutairement, la fonction de secrétaire générale de mairie ne peut être exercée au sein d'un syndicat et invite donc l'autorité territoriale à corriger le projet de délibération en supprimant cette fonction des bénéficiaires ainsi qu'au niveau du tableau d'attribution IFSE et CIA.

Les membres rappellent en outre que le Rifseep a pour vocation de valoriser les fonctions faisant ainsi référence au principe statutaire de séparation du grade (carrière) et de l'emploi (fonctions).

Par ailleurs, le versement du CIA est annuel et proratisé selon la durée de présence et non selon le temps de travail.

### **3-11 THIEFFRAIN**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 abstentions (CGT)

Les membres rappellent que le Rifseep a pour vocation de valoriser les fonctions faisant ainsi référence au principe statutaire de séparation du grade (carrière) et de l'emploi (fonctions).

Par ailleurs, le versement du CIA est annuel et proratisé selon la durée de présence et non selon le temps de travail.

### **3-12 VILLEMOIRON EN OTHE**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 voix abstentions (CGT)

Les membres rappellent que le Rifseep a pour vocation de valoriser les fonctions faisant ainsi référence

au principe statutaire de séparation du grade (carrière) et de l'emploi (fonctions).

#### **4- Lignes Directrices de Gestion**

##### **4-01 BAGNEUX LA FOSSE**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 voix contre (CGT) au motif que les critères freinent la progression des agents

Remarque : préciser que la durée des LDG s'apprécie **dans la limite du mandat**

##### **4-02 BUCEY EN OTHE**

PAS D'AVIS

Les membres ne peuvent se prononcer. En effet, en l'état actuel, le dossier indique la volonté de ne pas retenir de critère tout en précisant contradictoirement certains critères.

Ce dossier sera revu lors d'une séance ultérieure à réception des éléments permettant son étude via une nouvelle saisine.

##### **4-03 FONTVANNES**

PAS D'AVIS

Les membres ne peuvent se prononcer. En effet, en l'état actuel, le dossier ne précise pas les critères retenus concernant le dépôt de dossier pour la promotion interne.

Ce dossier sera revu lors d'une séance ultérieure à réception des éléments permettant son étude via une nouvelle saisine.

##### **4-04 MAGNANT**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 voix contre (CGT) au motif que les critères freinent la progression des agents

Remarque : préciser que la durée des LDG s'apprécie **dans la limite du mandat**

##### **4-05 MAROLLES LES BAILLY**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 voix contre (CGT) au motif que les critères freinent la progression des agents

Remarque : préciser que la durée des LDG s'apprécie **dans la limite du mandat**

##### **4-06 MONTGUEUX**

PAS D'AVIS

Les membres ne peuvent se prononcer. En effet, en l'état actuel, le dossier indique la volonté de ne pas retenir de critère tout en précisant contradictoirement certains critères.

Ce dossier sera revu lors d'une séance ultérieure à réception des éléments permettant son étude via une nouvelle saisine.

#### **4-07 SIRP BAGNEUX LA FOSSE**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 voix contre (CGT) au motif que les critères freinent la progression des agents

Remarque : préciser que la durée des LDG s'apprécie **dans la limite du mandat**

#### **4-08 TRAINEL**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (1 CFDT, 1 UNSA, 2 FO,) et 3 voix contre (CGT) au motif que les critères freinent la progression des agents

Remarque : préciser que la durée des LDG s'apprécie **dans la limite du mandat**

16h10 Départ De Monsieur MASSON

### **5 – Suppressions d'emplois et Augmentations/Diminutions du temps de travail**

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

***NB : Conformément au décret 2006-1690 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, seuls les agents relevant des grades d'avancement dudit cadre d'emploi peuvent être chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants.***

#### **5.1 Augmentation et Diminution du temps de travail**

<i>Collectivités</i>	<i>Emplois</i>	<i>Accord agent</i>	<i>Ancien nb d'h</i>	<i>Nouveau nb d'h</i>
<b>BERCENAY EN OTHE</b>	Augmentation du temps de l'agent technique suite au passage au 0 phyto.	Oui	16h00	28h00
<b>MONTAULIN</b>	Augmentation du temps de l'agent en charge de l'agence postale (adjoint administratif) suite au renouvellement de la convention avec La Poste.	Oui	10h00	12h00
<b>PAYNS</b>	Augmentation du temps de l'agent d'animation.	Vacant	30h00	35h00
<b>SAINT MARTIN DE BOSSENAY</b>	Diminution du temps de l'ATSEM à sa demande dans le cadre d'une cessation progressive d'activité	Oui	24h00	14h
<b>SAINT MESMIN</b>	Augmentation du temps de l'agent d'animation à compter du 01/02/25 afin de répondre aux nouveaux besoins du service	Oui	16h	24h
<b>SAINT MESMIN</b>	Augmentation du temps de l'adjoint technique à compter du 01/02/25 afin de répondre aux nouveaux besoins du service	Oui	16h	24h

<b>SAINT MESMIN</b>	Augmentation du temps de l'agent d'animation à compter du 01/02/25 afin de répondre aux nouveaux besoins du service	Oui	26h30	30h
<b>SAINT MESMIN</b>	Augmentation du temps de l'ATSEM à compter du 01/02/25 afin de répondre aux nouveaux besoins du service	Oui	30h	35h
<b>SAINT MESMIN</b>	Augmentation du temps de l'ATSEM à compter du 01/02/25 afin de répondre aux nouveaux besoins du service	Oui	30h	35h

### 5.2 Mise à jour du tableau des effectifs et Suppression d'emplois

<b>AVANT LES MARCILLY</b>	Suppression de l'emploi d'adjoint technique pour cause de réorganisation de service	/	22h00	/																																												
<b>MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE</b>	Suppression de l'emploi d'agent polyvalent de maintenance des bâtiments pour cause de départ en retraite	/	35h00	/																																												
<b>AVANT LES MARCILLY</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADE</th> <th rowspan="2">NOMBRE</th> <th colspan="2">DATE</th> <th rowspan="2">POURVU LE</th> <th rowspan="2">AGENTS</th> <th rowspan="2">STATUT</th> </tr> <tr> <th>CREATION / SUSPENSION</th> <th>EFFET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ATSEM Principal 2<sup>e</sup> classe</td> <td>0</td> <td>14/08/1989 30/09/2024</td> <td>01/10/2024</td> <td>/</td> <td></td> <td>Titulaire IRCANTEC</td> </tr> <tr> <td>Adjoint Animation Principal 2<sup>e</sup> classe</td> <td>1</td> <td>18/09/2024</td> <td>01/10/2024</td> <td>01/10/2024</td> <td></td> <td>Titulaire IRCANTEC</td> </tr> <tr> <td>Adjoint Technique</td> <td>1</td> <td>07/02/2011</td> <td>01/03/2011</td> <td>03/03/2011</td> <td></td> <td>Contractuel CDI</td> </tr> <tr> <td>Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe</td> <td>1</td> <td>06/03/2024</td> <td>11/03/2024</td> <td>11/03/2024</td> <td></td> <td>Contractuel</td> </tr> <tr> <td>Adjoint Animation</td> <td>1</td> <td>18/09/2024</td> <td>01/09/2024</td> <td>01/09/2024</td> <td></td> <td>Contractuel</td> </tr> </tbody> </table>	GRADE	NOMBRE	DATE		POURVU LE	AGENTS	STATUT	CREATION / SUSPENSION	EFFET	ATSEM Principal 2 <sup>e</sup> classe	0	14/08/1989 30/09/2024	01/10/2024	/		Titulaire IRCANTEC	Adjoint Animation Principal 2 <sup>e</sup> classe	1	18/09/2024	01/10/2024	01/10/2024		Titulaire IRCANTEC	Adjoint Technique	1	07/02/2011	01/03/2011	03/03/2011		Contractuel CDI	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	06/03/2024	11/03/2024	11/03/2024		Contractuel	Adjoint Animation	1	18/09/2024	01/09/2024	01/09/2024		Contractuel	/	25h00	/
	GRADE			NOMBRE	DATE				POURVU LE	AGENTS	STATUT																																					
		CREATION / SUSPENSION	EFFET																																													
	ATSEM Principal 2 <sup>e</sup> classe	0	14/08/1989 30/09/2024	01/10/2024	/		Titulaire IRCANTEC																																									
	Adjoint Animation Principal 2 <sup>e</sup> classe	1	18/09/2024	01/10/2024	01/10/2024		Titulaire IRCANTEC																																									
	Adjoint Technique	1	07/02/2011	01/03/2011	03/03/2011		Contractuel CDI																																									
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	06/03/2024	11/03/2024	11/03/2024		Contractuel																																										
Adjoint Animation	1	18/09/2024	01/09/2024	01/09/2024		Contractuel																																										
		/	25h00	/																																												

### 6 – Adhésion à la convention de participation et Participation de l'employeur à la protection sociale (labellisation) :

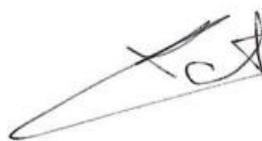
Collectivités	Montant de la participation	Risque SANTE ou PREVOYANCE	Versement à l'agent
<b>AIX VILLEMAURE PALIS</b>	15€/mois pour le risque prévoyance	Prévoyance	oui
<b>ASSENCIERES</b>	7€/mois pour le risque santé 15€/mois pour le risque prévoyance	Santé et Prévoyance	oui
<b>AVANT LES MARCILLY</b>	10€/mois pour le risque prévoyance	Prévoyance	oui
<b>DAVREY</b>	40€/mois pour le risque santé 10€/mois pour le risque prévoyance	Santé et Prévoyance	oui
<b>GRANDVILLE</b>	20€/mois pour le risque prévoyance	Prévoyance	oui
<b>JONCREUIL</b>	15€/mois pour le risque santé 7€/mois pour le risque prévoyance	Santé et Prévoyance	oui
<b>LAINES AUX BOIS</b>	10€/mois pour le risque prévoyance	Prévoyance	oui
<b>LHUITRE</b>	10€/mois pour le risque prévoyance	Prévoyance	oui
<b>LUYERES</b>	7€/mois pour le risque santé 15€/mois pour le risque prévoyance	Santé et Prévoyance	oui
<b>MAGNANT</b>	15€/mois pour le risque santé 27€/mois pour le risque prévoyance	Santé et Prévoyance	oui
<b>MAGNICOURT</b>	15€/mois pour le risque santé 7€/mois pour le risque prévoyance	Santé et Prévoyance	oui

<b>MAROLLES LES BAILLY</b>	15€/mois pour le risque santé 27€/mois pour le risque prévoyance	Santé et Prévoyance	oui
<b>MAUPAS (LES)</b>	15€/mois pour le risque santé 7€/mois pour le risque prévoyance	Santé et Prévoyance	oui
<b>RACINES</b>	23€/mois pour le risque santé 7€/mois pour le risque prévoyance	Santé et Prévoyance	oui
<b>SIRPS GRANGE L'EVEQUE</b>	21€/mois pour le risque prévoyance	Prévoyance	oui
<b>SIRP JASSEINES DONNEMENT</b>	5€/mois pour le risque santé 7€/mois pour le risque prévoyance	Santé et Prévoyance	oui
<b>THENNELIERES</b>	40€/mois pour le risque santé 20€/mois pour le risque prévoyance	Santé et Prévoyance	oui
<b>VILLENEUVE AU CHENE (LA)</b>	20€/mois pour le risque prévoyance	Prévoyance	non
<b>LUSIGNY SUR BARSE</b>	9 €/mois pour le risque prévoyance	Prévoyance	oui

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Fait à Sainte-Savine, le 23 janvier 2025

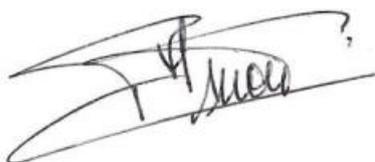
Le Président du CST,



**Jean Marie CAMUT**



Le Secrétaire



**Patrice MASSON**

Le Secrétaire adjoint



**Aline LACOMBE**